

AFP (13/07/11)

Halles : le tribunal administratif valide la déclaration d'utilité publique

Le tribunal administratif de Paris a validé la déclaration d'utilité publique du chantier de rénovation des Halles, rejetant les requêtes déposées par le maire UMP du 1^{er} arrondissement Jean-François Legaret qui contestait cette décision du préfet de Paris, a annoncé mercredi la Ville de Paris dans un communiqué.

Le tribunal a établi que l'opération de réaménagement du site des Halles répondait à des motifs d'intérêt général "incontestables", écrit la Ville en se félicitant de cette décision.

Le tribunal administratif a souligné que la rénovation avait pour but de "satisfaire aux impératifs de sécurité pesant sur les installations du complexe, en prenant en compte les risques d'inondation, d'incendie ou de rupture d'alimentation électrique et les exigences de mise aux normes de sécurité de la voirie souterraine", ajoute-t-elle.

Il a noté que cette opération "visait à remédier au vieillissement précoce du cadre urbain et à améliorer les espaces liés aux équipements publics, notamment culturels". Le tribunal a reconnu que "ces exigences impliquaient un réaménagement global de l'espace et justifiaient la rénovation du jardin des Halles", indique encore la mairie.

Le chantier des Halles a fait l'objet de nombreux recours dont les auteurs ont été déboutés. Selon la mairie, il en reste cinq, déposés par l'association de riverains Accomplir, dont "trois sont en cours de désistement" et deux en cours d'examen en justice.

cv/mad/

AFP131900 JUL 11